

Conseil municipal du 1^{er} septembre 2014

Le lundi premier septembre deux mille quatorze, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans son lieu habituel sous la présidence de M. Bertrand ASTRIC, Maire.

Tous les membres du conseil municipal étaient présents sauf M. Rémy LUCAS – absent excusé; Mme AUFFRET quittera la réunion à 23 heures et Mme LEMESTRE à 23 heures 30.

Mme Françoise BERNARD a été élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00.

Le compte rendu de la séance du 7 juillet 2014 appelle trois remarques d'ordre orthographique de la part de Mme LECOT et est ensuite validé.

1 Numérotation de la rue des merisiers

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 5 mai 2014, la rue desservant le lotissement du stade a été nommée rue des merisiers. Les premières constructions ont débuté; il convient maintenant de procéder à la numérotation des parcelles

Le Maire propose la numérotation suivante :

N° du lot	Référence cadastrale de la parcelle	Numérotation	rue
1	ZB n°605	1	des merisiers
2	ZB n°606	3	des merisiers
3	ZB n°607	5	des merisiers
4	ZB n°608	7	des merisiers
5	ZB n°609	9	des merisiers
6	ZB n°610	11	des merisiers
7	ZB n°611	13	des merisiers
8	ZB n°612	15	des merisiers
		17	des merisiers
19	ZB n°623	19	des merisiers
18	ZB n°622	21	des merisiers
17	ZB n°621	23	des merisiers
16	ZB n°620	25	des merisiers
15	ZB n°619	27	des merisiers
12	ZB n°616	29	des merisiers
11	ZB n°615	2	des merisiers
	ZB n°615	4	des merisiers
10	ZB n°614	6	des merisiers
	ZB n°614	8	des merisiers
9	ZB n°613	10	des merisiers
14	ZB n°618	4	du stade
13	ZB n°617	6	du stade

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

2 Lotissement du Stade : attribution du lot n°12 (promesse de vente)

Suite à la délibération du 10/06/2013 évaluant les lots, le Maire expose qu'il a reçu une demande de Mme Christelle DIJOUX domiciliée à Besançon, concernant le lot n°12.

Le Maire propose d'attribuer une promesse de vente sur le lot n°12 pour un montant de 50 000 € à Mme Christelle DIJOUX.

Afin de confirmer son engagement, l'acquéreur devra verser la somme de 3 000 € (trois mille euros) dans la caisse du receveur municipal, trésorerie de Saint-VIT, 3 rue de la Liberté 25410 Saint-Vit avant le 30 septembre 2014 inclus.

Passé ce délai, la commune se trouvera pleinement libérée de sa promesse de vente.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

3 Lotissement du Stade : attribution du lot n°17 (promesse de vente)

Suite à la délibération du 10/06/2013 évaluant les lots, le Maire expose qu'il a reçu une demande de M. Tarek GHARBI domicilié à Besançon, concernant le lot n°17.

Le Maire propose d'attribuer une promesse de vente sur le lot n°17 pour un montant de 60 000 € à M. Tarek GHARBI.

Afin de confirmer leurs engagements, l'acquéreur devra verser la somme de 3 000 € (trois mille euros) dans la caisse du receveur municipal, trésorerie de Saint-VIT, 3 rue de la Liberté 25410 Saint-Vit avant le 30 septembre 2014 inclus.

Passé ce délai, la commune se trouvera pleinement libérée de sa promesse de vente.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

4 Participation financière des communes à l'achat de meubles pour la Bibliothèque : modification de la délibération du 2 juin 2014

Le Maire rappelle la délibération du 2 juin 2014 relative à la participation financière des communes à l'achat de meubles pour la Bibliothèque.

Le montant de la participation a été calculé sur un montant TTC. La commune récupérant une partie de la TVA via le FCTVA, il convient de d'indexer la participation sur le montant HT de la facture, soit 7 459 €.

Ainsi la répartition des communes est la suivante :

Communes	Nombre d'habitants (chiffre INSEE au 1/01/2013)	Participation
Abbans-Dessus	319	644,65 €
Boussières	1101	2 224,97 €
Busy	556	1 123,60 €
Thoraise	293	592,11 €
Torpes	885	1 788,47 €
Vorges-les-Pins	537	1 085,20 €
	TOTAL	7 459 €

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et autorise le Maire à émettre le titre annulatif correspondant.

5 BP assainissement 2014 : transfert de crédits

Le Maire expose que les crédits prévus au BP 2014 sur l'opération n°14 sont insuffisants. Il reste une facture de 500 € à régler.

Le Maire propose de transférer 500 € du chapitre 020 (dépenses imprévues - section investissement) dont les crédits passeront de 2 800 € à 2 300 € à l'article 2315 / opération n°14 dont les crédits passeront de 32 200 € à 32 700 €.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

6 Suppression de régies :

Suppression de la régie de droit de place et des nuitées du gîte d'étape.

Le Maire rappelle qu'il existe une régie de recettes pour l'encaissement des droits de place des forains et pour l'encaissement des nuitées des randonneurs du gîte d'étape.

Depuis 1999, le gîte d'étape a été remplacé par l'actuelle Bibliothèque. La fête foraine n'existant plus depuis deux ans, il n'y a plus d'encaissement des droits de place des forains.

Le comptable du trésor propose de clôturer cette régie. Le Maire propose de suivre l'avis du trésorier et de supprimer ladite régie.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

Suppression de la régie de recettes des photocopies

Le Maire expose que les encaissements liés à la régie de recettes des photocopies sont très faibles. De plus cette régie induit des contraintes de gestion administratives lourdes aussi bien pour la commune que pour la trésorerie de Saint-Vit.

Le Maire, sur les conseils du comptable du trésor, propose de supprimer ladite régie. Il précise que si une personne souhaite réaliser un nombre important de copies, il sera toujours possible de lui établir une facture en lui adressant un titre de recettes.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** de supprimer la régie de recettes des photocopies.

7 Fixation du prix de vente du stère de bois

Le Maire donne la parole à Monsieur BONNOT, Adjoint chargé de la gestion forestière, pour dresser un récapitulatif des ventes. Monsieur BONNOT remarque le bon prix de vente des lots de grumes lors de la session du mois d'avril. Il informe qu'un autre lot de bois dont l'acquéreur initial s'est dédit sera remis en vente. Enfin, Monsieur BONNOT indique le programme des ventes de parcelles à venir.

Le Maire expose donc qu'il convient de fixer le prix du stère de bois.

Il propose un prix de vente de 8 €/stère.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **par 13 voix pour et par 1 abstention** ce prix de vente.

8 Journée anniversaire des 50 ans de la bibliothèque

Madame DROMARD, conseillère municipale et rapporteuse de la commission culture-événements, informe le conseil du déroulement de la journée du 14 septembre 2014 qui connaîtra son apogée avec la diffusion, en fin d'après-midi, de la vidéo spécialement créée pour fêter cet anniversaire. Des questions techniques et matérielles sont discutées et résolues.

9 Repas des anciens

La date du repas est fixée au 11 janvier 2015. La commission culture-événements se chargera de l'organisation de ce rendez-vous avec nos aînés.

10 Décoration et illumination de Noël

La décoration et les illuminations seront louées. Le budget alloué est de 5000 euros. Monsieur MICHON et Mme Florence MONNIN, conseillers municipaux, sont chargés de la prospection.

11 Célébration du centenaire de Madame Yvonne MONGENET

Mme MONGENET fêtera 100 ans le 1^{er} janvier 2015. Le Maire et une délégation du conseil lui rendront visite.

12 Rentrée scolaire

Monsieur le Maire rappelle les travaux réalisés dans tous les bâtiments scolaires pendant l'été, notamment la rénovation de l'école maternelle (porte d'entrée, mise en peinture, électrification des volets...) pour un montant d'environ 30 000 €. Il informe également de l'embauche d'une accompagnatrice pour le transport en bus scolaire des enfants de moins de 6 ans. Il sera présent le jour de la rentrée ainsi que Madame BERNARD, Adjointe aux affaires scolaires et Mme AUFFRET, conseillère. Monsieur le Maire explique l'attention particulière qu'il portera au respect des règles de sécurité d'accueil des enfants. Pour finir, la réforme des rythmes scolaires entrera en vigueur et se concrétisera sur le terrain.

13 Marchés locaux

L'idée d'un marché local est débattue. Les avis sont pertinents et multiples. Le conseil sursoit à statuer et la réflexion se poursuit.

Questions diverses.

- La question de la location de la maison des loups est abordée. Un groupe de travail réfléchit actuellement aux modifications à apporter afin d'améliorer l'isolation phonique. Il est écarté l'idée d'une salle intercommunale pour des raisons financières et géographiques.
- Monsieur le Maire invite la commission "sécurité routière" à se réunir afin de d'envisager des mesures de prévention dans certains quartiers.
- La cérémonie du 5 septembre 2014 rue des Résistants est organisée.
- Monsieur BONNOT, Adjoint, rend compte de la visite du jury des villages fleuris.
- Monsieur DEMESMAY, Adjoint, informe l'assemblée de la future extension prévue de l'atelier la fleur aux fruits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.